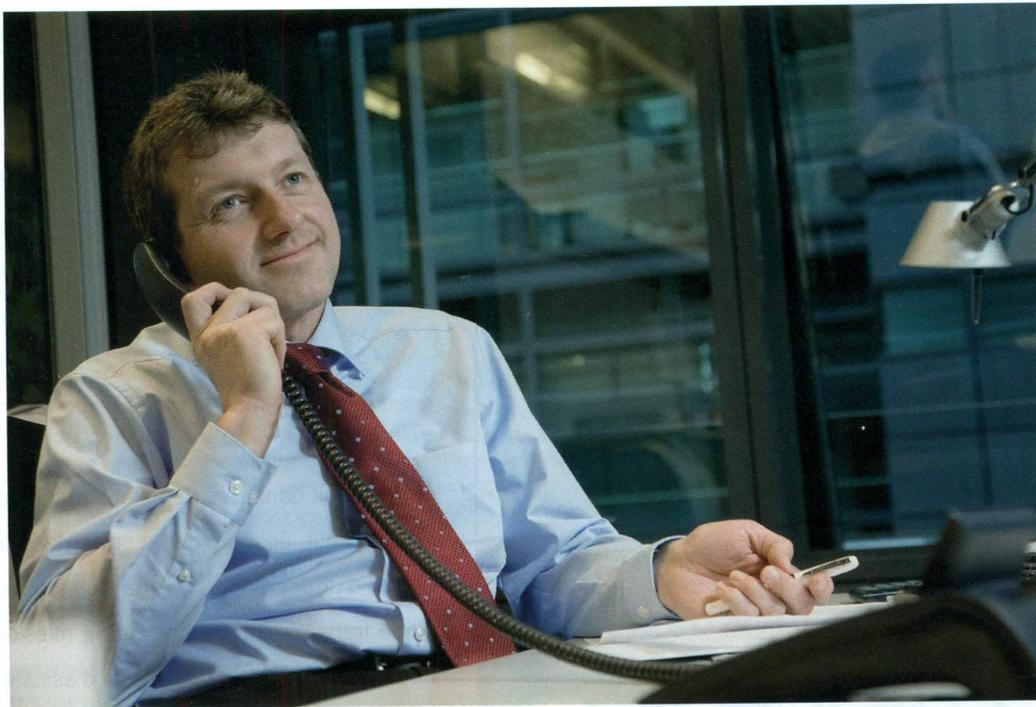


# La Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants

## Un partenaire pouvant vous assister dans le financement de votre projet d'investissement

L'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce propose différents services en matière de soutien et d'assistance aux entreprises commerciales dont fait partie également la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants, société coopérative. Quel est plus concrètement le rôle de cette institution ? Entretien avec son gérant, Lucien Bechtold.



Lucien Bechtold, gérant de la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants.

### Quel est l'objectif de la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants ?

Comme le nom l'indique, la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants (mieux connue sous l'abréviation MCAC) est avant tout un organisme d'aide mutuel dont l'objectif général est la promotion de

l'esprit d'entreprise, voire l'assistance pratique et financière à la création et au développement des entreprises. Son but est de faciliter l'accès au financement bancaire des PME affiliées à la Chambre de Commerce en se portant garant auprès des établissements bancaires agréés au Luxembourg pour les prêts d'investissement lorsque les garanties

disponibles s'avèrent insuffisantes. Le cautionnement de la MCAC fournit ainsi à l'entrepreneur un outil important pour soutenir sa demande de crédit bancaire.

### Quelle est la démarche à effectuer pour pouvoir profiter d'une garantie de la mutualité ?

Une demande est à adresser à la MCAC qui devra contenir entre autres des renseignements sur le demandeur (CV avec détails sur la formation et l'expérience professionnelle acquises, autorisation de commerce) ; l'entreprise (forme juridique, objet social, petit historique en cas d'entreprise existante) ; le projet d'entreprise (motivation, description détaillée, clientèle, concurrence, coût de l'investissement, plan de financement) ; le potentiel du projet (plan prévisionnel sur trois ans) ainsi que les comptes annuels récents en cas d'entreprise déjà établie.

### L'introduction d'un dossier en bonne et due forme donne-t-il lieu à un accompagnement de la MCAC ?

Le fait de soumettre un dossier complet et structuré facilitera la compréhension du projet et l'instruction de la demande au sein de la MCAC. Toutefois, d'autres critères sont fondamentaux lors de l'analyse du dossier comme les

“ La MCAC a comme objectif de pallier le manque de garanties nécessaires que l'entrepreneur devra remettre au banquier afin d'obtenir prêt ou crédit lui permettant de boucler le financement de son projet d'investissement ”

perspectives de viabilité du projet, les compétences entrepreneuriales du demandeur, l'importance des fonds propres injectés dans le projet, les garanties personnelles ou autres proposées par le demandeur, ou encore la présence d'une situation financière et fiscale équilibrée.

La MCAC veut donc avant tout soutenir des projets d'investissement disposant d'un potentiel économique et non garantir le financement de besoins de trésorerie ou de restructurations financières. Pour l'exercice 2009, environ 40 % des dossiers présentés étaient avisés favorablement, les autres étant refusés pour des raisons diverses.

### Quels types d'entreprises profitent le plus d'un cautionnement ?

Sont en principe éligibles les personnes physiques et morales exploitant une entreprise commerciale lors des différents cycles de vie (création, développement, modernisation, extension, reprise ou transmission) d'une entreprise. Si l'on compare les chiffres sur la période 2001 à 2009, on constate que plus de 56 % du nombre des cautionnements ont été accordés à des créations

nouvelles, 33 % concernaient des reprises d'entreprises (dont plus de la moitié par des entrepreneurs débutants), alors que seulement 10 % étaient destinés à des projets d'extension ou de modernisation présentés par des entreprises existantes. La MCAC peut se prévaloir d'être un partenaire incontournable en phase de création ou de reprise d'entreprises étant donné que la plupart de ses interventions sont attribuées à des entrepreneurs débutants. Une comparaison des interventions par secteur montre que plus de la moitié des cautionnements accordés concernent le commerce traditionnel (alimentation, textile, détail...), plus d'un tiers le secteur de l'Horeca alors que le reste sont des cautionnements en faveur de prestataires de services.

### Quel est l'impact de la MCAC dans le processus de financement ?

L'intervention de la MCAC se veut complémentaire aux engagements du demandeur et des autres partenaires participant dans le financement du projet. C'est tout d'abord l'entrepreneur ou le porteur du projet qui doit démontrer le sérieux de sa

démarche en apportant une partie des besoins de financement sous forme de fonds propres. La Société Nationale de Crédit et d'Investissement pourra intervenir dans le financement en tant qu'acteur spécialisé dans l'octroi de crédits et de prêts à moyen et à long terme aux PME luxembourgeoises. La MCAC a comme objectif de pallier le manque de garanties nécessaires que l'entrepreneur devra remettre au banquier afin d'obtenir prêt ou crédit lui permettant de boucler le financement de son projet d'investissement.

La MCAC est ainsi un partenaire utile pouvant assister l'entrepreneur dans la phase assez délicate et difficile du financement en assumant une partie du risque. Les interventions de la MCAC sont généralement de l'ordre de 25 à 50 % du prêt bancaire et s'élèvent en moyenne à 40.000 EUR par dossier.

### Pour terminer, pouvez-vous faire un court bilan des activités de la MCAC ?

La MCAC s'intègre dans la structure de l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce, qui conseille et assiste les entreprises en matière

juridique, économique et financière. Elle agit comme point de contact proposant du conseil au financement, de l'assistance à la consolidation du business plan, du soutien pratique à l'entrepreneur qui vient d'obtenir son autorisation d'établissement et qui cherche à avancer dans le montage de son plan de financement. La MCAC connaît depuis des années une progression continue de ses activités tant pour ce qui est de sa fonction d'assistance que des cautionnements demandés. Pour le premier semestre de l'année en cours, l'équipe de la MCAC a accompagné et conseillé nombreux créateurs ou entrepreneurs et traité plus d'une soixantaine de demandes de cautionnement. ☑

Propos recueillis par Isabelle Couset